



UN IMPERATIF : SE METTRE EN GREVE DEMAIN

Une attaque sans précédent à France 3 Provence Alpes

Le préavis de grève du 11 mars est attaqué en référé par notre direction.

Nos fédérations CGT, FO, SUD ainsi que le SNJ (Syndicat National des Journalistes) sont assignées à comparaitre demain à 8h30 devant le tribunal judiciaire tenant l'audience des référés.

Tant que la justice ne s'est pas prononcée sur notre droit de grève, le préavis est légal.

La direction affirme que « notre préavis intersyndical du 11 mars ne justifie à l'évidence d'aucune revendication professionnelle réelle ».

Comment notre direction peut-elle affirmer cela alors que tous les salariés subissent une rigueur économique acharnée, alors que depuis plusieurs mois nous alertons dans les instances sur les difficultés liées à l'emploi : nombreux départs en RCC non remplacés, suppressions de postes, développement exponentiel des contrats précaires...

Pour l'intersyndicale le dialogue social est rompu.

Soyons très nombreux en grève demain.

Rendez-vous dès 8h00 devant le tribunal

6 rue Joseph Autran 13006 Marseille.

Si le juge se prononce demain dans la journée il ne pourra que suspendre le préavis de grève et non l'annuler **retroactivement**. Vous pouvez donc faire usage de votre droit de grève à partir du 11 mars à partir de 0h01 et au moins jusqu'à ce que le juge se prononce.

Marseille le 10 Mars 2020